

Messieurs les juges,

Aujourd'hui sont présents des amis, collègues et représentants d'organisations de Turquie et de différents pays du monde. Je voudrais commencer par les remercier pour leur soutien. Leur présence me donne de la force, mais la responsabilité qui m'incombe est d'autant plus grande.

Nous sommes aujourd'hui le 24 janvier. Comme beaucoup d'autres, cette date a des échos lourds de sens dans l'histoire récente du pays. Les gens de mon âge ou plus se rappellent les réformes économiques qui furent présentées comme "un remède amer mais nécessaire" et imposées après le coup d'État ; les plus jeunes se remémorent l'assassinat non résolu de Uğur Mumcu, un journaliste dont la valeur professionnelle était reconnue par toutes les composantes de notre société. Malheureusement, la fin du mois de janvier évoque aussi un événement douloureux, qui reste dans les mémoires de tous ceux qui refusent de faire taire leur conscience. Écoutons :

<https://m.bianet.org/bianet/insan-haklari/171683-cizre-deki-yaralilarin-48-saat-onceki-son-ses-kaydi-yayinlandi>

Ces cris ne sont pas sortis d'un film. Ils se sont élevés à Cizre, le 30 janvier 2016. On peut encore trouver l'enregistrement sur internet, sur des sites d'information. Qui a poussé ces cris ? Des hommes politiques, des activistes, des gens du quartier, des jeunes, des vieux, des Kurdes, des Turcs... Peu importe. Ils avaient en commun d'être restés prisonniers sans défense des sous-sols où ils allaient perdre la vie. Ils ont été tués par les forces de sécurité dans le chaos où la Turquie était plongée. C'étaient des "terroristes". Leur identité, leur nombre, pourquoi ils étaient dans ces sous-sols d'immeubles, cela importait peu. On a remis à leurs proches des sacs avec leurs os carbonisés. « Tiens, c'est ton père ».

Par la suite, de nouveaux immeubles ont rapidement remplacé les bâtiments détruits, comme s'il ne s'était rien passé... Mais il s'était passé quelque chose. Juste devant nos yeux, à portée d'oreilles. Citoyen de ce pays, j'ai voulu interroger, apprendre, me confronter à cette réalité. Au-delà de cette volonté, j'ai pensé que c'était un devoir de citoyen. Comment est-il possible qu'une violence irraisonnée soit employée, au vu et au su de tous et que, si peu de temps après, au lieu de panser les plaies, on se conduise comme s'il ne s'était rien passé ? La première chose que j'ai faite pour interroger, apprendre, et me confronter à cette réalité fut de me rendre dans les villes où ces événements avaient eu lieu, de parler aux gens. J'ai voulu écouter des témoignages et, d'une certaine manière, devenir moi-même témoin. À la première occasion, j'ai pris le car à Istanbul et je me suis rendu sur les lieux, à Cizre notamment. J'ai vu de mes propres yeux, écouté de mes propres oreilles, réfléchi et ressenti de tout mon cœur. J'ai interrogé, appris, je me suis confronté à la réalité.

Ce sont les mêmes sentiments qui ont motivé ma participation à la rencontre "Cizre, Histoire d'un massacre", organisée le 21 février 2019 par l'Association Amitiés kurdes Lyon-Rhône-Alpes, dont je suis membre, raison pour laquelle je comparais aujourd'hui devant vous. La soirée que cette association a décidé d'organiser s'est fait l'écho des voyages que j'avais faits, des gens que j'avais écoutés, des rapports que j'avais lus. Je l'avais déjà dit dans ma défense lors de la première audience. L'objectif de cette réunion était de susciter un débat et un travail de mémoire, de créer une prise de conscience, en s'appuyant sur des témoignages. Des documents visuels furent partagés ; un témoin de première main, Faysal Sariyıldız, fit une intervention, qui fut suivie par un débat. Pour que l'information, le débat et la confrontation aient la portée la plus large possible, tous les écrits et les paroles furent exprimés en trois langues, le kurde, le turc et le français. Les enregistrements de cette soirée sont toujours disponibles sur des plateformes accessibles à tous, Facebook par exemple. Ce caractère public était d'ailleurs l'un des objectifs visés, pour pouvoir toucher tout le monde.

Quelle a été la réaction du pouvoir politique ? Le consulat général de la République de Turquie à Lyon, a espionné cette réunion organisée en France, par une association fondée légalement et dirigée par des citoyens français, qui avait obtenu toutes les autorisations officielles pour l'organisation d'une telle soirée. Ce même consulat a dénoncé cette association comme une "organisation affiliée au PKK" à son

ministère de tutelle, et par l'intermédiaire de ce ministère au ministère de l'Intérieur. En conséquence, lorsque je suis entré en Turquie le 12 avril 2019, mon passeport m'a été confisqué. Le motif ne m'a pas été communiqué. Pour comprendre ce qu'il en était, conjuguant mes efforts à ceux de mon avocate, je me suis rendu à Balikesir, où l'employée de l'administration des passeports, qui a joué un rôle actif dans ce complot, m'a dit moqueur : « Vous êtes venu pour rien ». J'ai été placé en garde à vue le 10 mai 2019. Lors de mon interrogatoire, j'ai été accusé par des membres de la police en civil d'avoir insulté mon pays. J'ai été emprisonné le jour suivant. Un procès pour appartenance à une organisation terroriste a été ouvert contre moi. J'ai passé 80 jours en prison. Le 30 juillet 2019, lors de la première audience, le tribunal a décidé de ma remise en liberté, sans contrôle judiciaire ni interdiction de sortie du territoire. Cependant, ma requête pour recouvrer mon passeport a été refusée. Mes libertés de circuler et de travailler, droits constitutionnels, restent à ce jour bafouées.

Le 19 novembre 2019, lors de la seconde audience, le procureur a présenté son réquisitoire. Je m'attendais à une demande d'acquittement. Je pense qu'il s'était lui-même rendu compte de l'absurdité de l'accusation d'"appartenance à une organisation terroriste", car il la transforma en "propagande pour une organisation terroriste", plus appropriée. Mais ce fut tout ! Ce jour-là j'ai écouté le réquisitoire avec le public. J'ai fait une courte déclaration en réponse au texte que je croyais un résumé du réquisitoire. De retour à Istanbul, je me suis renseigné et j'ai compris que je m'étais trompé: le résumé du réquisitoire était, en fait, le réquisitoire lui-même. Hormis ses quatre dernières lignes et demie, le texte du réquisitoire était la version turque des annonces trilingues de la rencontre du 21 février 2019 de l'Association Amitiés kurdes. Ma propagande terroriste était d'avoir partagé cette annonce.

Je ne veux pas abuser de votre temps en relisant ici le texte turc de l'annonce de la réunion du 21 février 2019. Cependant, je souhaite répéter encore ce que j'ai dit lors de l'audience du 19 novembre. Le texte de l'annonce reflète la réalité. Cette réalité a été documentée à de multiples reprises par des organisations nationales et internationales des droits de l'homme. La Pétition pour la Paix du 11 janvier 2016, dont je suis un signataire et pour laquelle j'ai été jugé et acquitté par la 29e Cour d'assises d'Istanbul, était un appel pour la paix qui se fondait sur les mêmes documents, attestant des affrontements durant la période de la fin juillet 2015 à juin 2016. Ainsi, le texte du 21 février était l'annonce d'une rencontre organisée dans le but de créer une prise de conscience face à un événement qui s'était déroulé aux yeux de tous, le plus dramatique de cette période. Il ne s'agit en rien de propagande pour une organisation terroriste. C'est tellement clair que le réquisitoire ne contient pas une seule phrase justifiant que cet appel tombe sous le coup de l'article TMK 7/2.

Messieurs les juges, l'instant du verdict approche. Le réquisitoire a été prononcé, c'est maintenant le temps de la défense. Ensuite, nous vous écouterons. Je souhaiterais vous rappeler qu'à l'été 2019, votre tribunal a écrit à la 29e chambre de la Cour d'Assises d'Istanbul pour demander que le dossier de ce procès soit réuni avec celui des Universitaires pour la Paix, pour lequel j'étais jugé par ladite 29e chambre. Alors que j'ai été acquitté du procès devant la 29e chambre, je reste accusé ici de propagande pour une organisation terroriste. Je vous demande aujourd'hui de résoudre cette contradiction.

Dans ce cadre, j'aimerais aussi vous rappeler que mon acquittement dans le procès des Universitaires pour la Paix, que vous souhaitiez réunir à ce dossier, a fait suite à la décision de la Cour constitutionnelle, qui a considéré que ces procès constituaient une violation des droits. Je suis sûr que vous avez, vous aussi, lu la décision motivée de la Cour Constitutionnelle. On peut résumer ainsi son argument principal : les juges et le procureur de la 2e chambre de la Cour d'Assises de Balikesir peuvent avoir des opinions qui diffèrent fortement de celles de Tuna Altinel, voire s'y opposent totalement ; ils peuvent aussi exprimer comme ils le veulent ces opinions contraires, dans les limites du respect. Cependant, cette situation ne signifie pas que l'une des parties doive se retrouver face à l'autre dans la salle d'un tribunal en raison de ses opinions divergentes, et devienne accusée face au juge ou procureur. Malheureusement, la présente situation est exactement celle qu'a dénoncée la Cour Constitutionnelle. Il s'agit d'une grave attaque contre la liberté de pensée et d'expression. Ces attaques affaiblissent la démocratie, ouvrent des blessures très difficiles à guérir. Si la démocratie s'affaiblit dans ce pays, si le sentiment de justice disparaît,

alors les rôles de juge, de procureur et d'accusé seront de plus en plus arbitraires. Aujourd'hui, le procureur qui avait rédigé l'acte d'accusation contre les Universitaires pour la Paix a été mis à pied, accusé d'avoir été impliqué dans les « échanges FETÖ ». <sup>1</sup>

Messieurs les Juges, le verdict que vous rendrez dans ce procès est d'une importance cruciale pour la liberté de pensée et d'expression en Turquie. La tolérance face aux critiques les plus sévères, la liberté d'exprimer des idées différentes par des voies légales, qu'il s'agisse de médias divers ou de réunions, peuvent se résumer en un seul mot dans ce procès : acquittement ! Dans le cas contraire, vous aurez posé une pierre de plus sur la voie de l'arbitraire, où les juges et procureurs d'aujourd'hui seront les accusés de demain. À vous de décider !

Tuna Altinel

24 janvier 2020

---

<sup>1</sup> *“FETÖ Borsası” : système de corruption qui aurait permis de relâcher des membres de l'organisation güleniste contre de l'argent.*